



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 1^{er} décembre 2016

Communiqué de presse

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a délivré le 22 novembre dernier des autorisations aux opérateurs mobiles pour déployer la 4G Outre-Mer dans la bande des 800 MHz. Grâce à la 4G, les internautes peuvent bénéficier de l'internet mobile avec un débit très supérieur à celui de la 3G. Elle apporte des capacités supplémentaires indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile, développer de nouveaux usages. La mise en service de sites dans cette bande de fréquences offre une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'État, délivre des **autorisations d'implantations de sites** aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G. Toutefois, ces fréquences sont adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT). Leur utilisation par les opérateurs mobiles est ainsi susceptible de causer, ponctuellement, des **perturbations de la réception de la TNT** chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

Si vous êtes concernés et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés. Vous bénéficiez donc d'une intervention gratuite en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 6h à 13h - appel non surtaxé) .

Retrouvez toutes les informations sur le déploiement de la 4G et réception TNT sur le site de l'ANFR www.recevoirlatnt.fr

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*